

DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION OPTION EPS RENTREE 2022/2023

A : FONCTIONNEMENT DE L'OPTION EPS AU LYCEE SAINT JEAN

1. Objectifs de l'option EPS

L'enseignement optionnel d'Éducation physique et sportive (EPS) s'inscrit dans le parcours de formation du lycéen sur les trois années du cursus. Il prolonge l'enseignement commun en offrant la possibilité à l'élève d'enrichir ses expériences grâce à l'approfondissement et/ou à la découverte de nouvelles activités physiques sportives et artistiques. Il vise particulièrement à accroître l'autonomie de l'élève, à enrichir sa compréhension et son vécu des pratiques physiques sportives et artistiques, et à mieux situer ces pratiques dans diverses problématiques de société. Cet enseignement contribue aussi au développement des compétences orales à travers notamment la pratique de l'argumentation.

Si l'option peut permettre de mieux appréhender d'éventuels investissements dans les métiers du sport puisqu'elle constitue une occasion de spécialisation sportive, elle est avant tout destinée aux élèves désireux de développer leur culture sportive et aux élèves capables de se mettre dans des zones d'effort inconfortables. Une hygiène de vie irréprochable (tabac à proscrire, ...) est attendue : cela entre dans un des objectifs de l'option.

2. Organisation de l'enseignement

Sur le cursus lycéen de trois années, l'enseignement optionnel d'EPS permet de découvrir et/ou d'approfondir de trois à six activités physiques sportives et artistiques relevant de plusieurs champs d'apprentissage.

En classe de seconde et de première, le lycéen ou la lycéenne, ne pratique que deux heures par semaine, la troisième heure étant globalisée pour la réalisation de deux stages obligatoires. La durée de ceux-ci est de 5 jours **minimum**. Les lycéens(ne)s ont alors une pratique physique d'environ 6 heures par jour. Cette organisation peut être revue d'une année sur l'autre. Parallèlement à la pratique des activités physiques, une réflexion sur les spécificités locales et l'environnement pourra être menée en classe de seconde. En classe de première, le thème d'étude abordé sera la prévention et protection des risques liés au milieu montagnard hivernal. Enfin, en classe de terminale, la conduite d'une étude finalisée par la réalisation d'un dossier associé à une soutenance orale sera réalisée.

3. Présentation et contenu des activités pour l'année scolaire 2022/2023

Pour les 3 niveaux (seconde, première et terminale), l'élève a la possibilité de s'orienter entre deux filières distinctes. Il pourra s'essayer dans l'une et l'autre sur les premières séances de l'année pour ensuite faire un choix définitif.

La première filière est liée à la spécialisation de la pratique du rugby (champ d'apprentissage N°4), afin de performer lors des compétitions scolaires UGSEL. Elle s'adresse aux élèves motivés débutants ou joueurs de club, souhaitant intégrer les équipes compétitives de filles et de garçons du lycée.

Sensibilisation à l'arbitrage (possibilité de stage de formation avec l'UGSEL nationale)

La deuxième filière « dite classique » est liée à la pratique de deux activités obligatoires et indissociables que sont, la natation de distance et/ou de durée (champ d'apprentissage N°1 et N°5 des programmes) et le handball (champ d'apprentissage N°4 des programmes).

En complément, de ces deux filières, des activités de pleine nature pourront être proposées : le surf pour les secondes lors du stage en Aquitaine et le ski alpin pour les premières lors du stage à Val-Thorens.

Pour les terminales, la 3^{ème} heure hebdomadaire, abordera différentes thématiques proposées un midi de la semaine sur un semestre (histoire de l'EPS, l'analyse des filières énergétiques, quelques notions d'anatomie, participation au salon de l'étudiant ...).

4. Encadrement

L'encadrement des activités est assuré dans sa totalité par les enseignants d'EPS. Nécessité d'une compétence forte dans les activités pour assurer les contenus des trois années (2^{nde}, 1^{ère} et terminale) et déboucher ainsi sur des exigences supérieures à celles des épreuves obligatoires du baccalauréat.

5. Modalités d'évaluation

La notation des pratiques physiques s'effectue de 0 à 20 pts, en référence aux attendus de fin de cycle de lycée. Les élèves auront connaissance des critères d'évaluation pour chaque enseignement

6. Matériel

S'agissant de la natation de distance et de durée, obligation d'avoir un bonnet de bain et des lunettes de bonne qualité (speedo ou arena). Il peut s'avérer utile de posséder des palmes et des plaquettes. Pour le handball, une tenue normale d'EPS est demandée. Pour le rugby, une paire de crampons moulés, un protège dents, voire un casque.

7. Horaires et lieux

Ils seront précisés par chaque enseignant.

8. Coût des stages

Le stage en seconde s'élève aux environs de 450 euros.

Le stage en première s'élève aux environs de 450 euros.

9. Sélection des élèves : (**compléter impérativement le verso de cette feuille**)

Le nombre de places étant limité, l'admission sera éventuellement soumise à sélection. Elle sera faite selon 4 critères :

- La motivation de l'élève (remplir la partie correspondante au verso).
- L'appréciation de l'enseignant d'EPS de l'année en cours (lui faire remplir la partie correspondante au verso de ce document)
- Le dossier scolaire (appréciations dans toutes les matières sur les bulletins de l'année en cours et de l'année précédente, en particulier le sens de l'effort et la vie scolaire au collège).
- Parité garçons/filles dans le groupe EPS.

